

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4116

commission principale : finances et institutions

objet : **Décision modificative - Révision des autorisations de programme pour l'exercice 2007**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 10 janvier 2007, le conseil de Communauté a délibéré sur le montant de la capacité financière 2007-2012 et le vote des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'exercice 2007.

La Communauté a voté le montant maximum qu'elle s'autorise à engager au cours de l'exercice 2007 concernant de nouvelles opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) à individualiser ou des opérations déjà lancées nécessitant un complément de financement.

Ce montant qui constitue la révision des autorisations de programme globales en 2007 est de 307,7 M€ pour le budget principal, 47,6 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 16,1 M€ pour le budget annexe des eaux.

Ces montants sont répartis sur des autorisations de programme globales identifiant les principaux axes politiques de la Communauté.

Cette répartition et ses révisions, données auparavant à titre indicatif, doivent désormais faire l'objet d'un vote du Conseil lors de l'approbation du budget primitif ou, dans le cadre de décisions modificatives, pendant l'exercice budgétaire, conformément à la réforme de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 applicable au 1er janvier 2006, donc pour la Communauté urbaine pour le budget 2007, le budget 2006 ayant été voté le 19 décembre 2005.

La répartition adoptée le 10 janvier 2007 nécessite aujourd'hui une modification dans le cadre du budget principal uniquement, pour tenir compte des projets individualisés ou prêts à l'être, de besoins de financement prioritaires à dégager d'ici la fin de l'année, notamment pour les opérations d'habitat et d'aides à la pierre, certains projets d'aménagement urbain et la maintenance du patrimoine communautaire.

Dans le respect du montant de 307,7 M€ délibéré pour le budget principal, la révision des autorisations de programme globales ferait l'objet de la décision modificative qui suit. Les montants sont indiqués en charge nette :

- habitat et politique de la ville	montant voté le 10 janvier 2007 : 8 M€ montant de la DM : + 27,7 M€
- développement économique	montant voté le 10 janvier 2007 : 17,3 M€ montant de la DM : - 4,8 M€
- contrat de plan	montant voté le 10 janvier 2007 : 2 M€ montant de la DM : - 1,4 M€
- déplacements urbains	montant voté le 10 janvier 2007 : 187,6 M€ montant de la DM : - 40,8 M€
- urbanisme et espaces publics	montant voté le 10 janvier 2007 : 18,8 M€ montant de la DM : + 26,6 M€
- investissement foncier	montant voté le 10 janvier 2007 : 48,5 M€ montant de la DM : - 15 M€

- écologie urbaine	montant voté le 10 janvier 2007 : 9,6 M€ montant de la DM : + 1,4 M€
- maintenance et renouvellement	montant voté le 10 janvier 2007 : 15,8 M€ montant de la DM : + 4,3 M€
- grands équipements d'agglomération	montant voté le 10 janvier 2007 : 0 M€ montant de la DM : + 1,9 M€
- budget du restaurant communautaire	montant voté le 10 janvier 2007 : 0 M€ montant de la DM : + 0,015 M€
- budget annexe des eaux	montant voté le 10 janvier 2007 : 16,1 M€ montant de la DM : 0 M€
- budget annexe de l'assainissement	montant voté le 10 janvier 2007 : 47,6 M€ montant de la DM : 0 M€

Lors du Conseil du 10 janvier 2007, le conseil de Communauté a également délibéré sur les montants à affecter aux crédits de paiement, par autorisation de programme globale, pour l'exercice 2007. Ceux-ci s'établissent au total à 374 M€ pour le budget principal, 43,7 M€ pour le budget de l'assainissement et 12,7 M€ pour le budget des eaux. La répartition, par autorisation de programme, des crédits de paiement pour l'exercice 2007 demeure inchangée par rapport à la délibération du 10 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

La révision, pour l'exercice 2007, de chaque autorisation de programme après modification s'établit comme suit :

- Budget principal :	307,7 M€
. développement économique	12,575 M€
. contrat de plan	0,603 M€
. déplacements urbains	146,790 M€
. habitat et politique de la ville	35,758 M€
. urbanisme et espaces publics	45,444 M€
. investissement foncier	33,500 M€
. écologie urbaine	11,022 M€
. maintenance et renouvellement	20,123 M€
. grands équipements d'agglomération	1,853 M€
. budget du restaurant communautaire	0,015 M€
- Budget annexe des eaux	16,116 M€ (inchangé)
- Budget annexe de l'assainissement	47,560 M€ (inchangé)

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,